

Bégard, le 18 AVR. 2025

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE DE GWÉNÉZHAN
DU 12 MAI AU 20 JUIN 2025 DE 08H00 A 18H00**

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 44 - 04/25
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue de Gwénézhan afin de permettre des travaux de voirie (réalisation d'un plateau surélevé).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue de Gwénézhan du 12 mai au 20 juin 2025, de 08H00 à 18h00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise SATP de Saint-Donan qui réalise ces travaux est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise SATP.

Le Maire

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT

Maël LE GALL



B E G A R D